



# POLE ADMINISTRATIF

## SECRETARIAT GENERAL

*District de la Loire*  
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°2 publié le 26/08/2025

Réunion du lundi 25 août 2025

### **RAPPEL IMPORTANT**

**Michel BARSOTTI**, responsable « Pôle Clubs », rappelle aux clubs que les bons d'achat distribués sont valables jusqu'au 31 Décembre 2025.

Il n'y aura aucune dérogation après cette date

### **TRESORERIE**

Nous vous informons que, pour la saison à venir, le règlement financier sera organisé selon le calendrier suivant :

- **Relevé n°1** : échéance au 30 septembre 2025, solde au 30 juin 2025
- **Relevé n°2** : échéance au 15 décembre 2025, solde au 30 novembre 2025
- **Relevé n°3** : échéance au 30 mars 2026, solde au 15 mars 2026

#### Modalités de règlement :

- Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement automatique, celui-ci sera effectué directement à la date d'échéance mentionnée.
- Pour les autres clubs, le règlement doit être effectué par virement bancaire, au plus tard à la date d'échéance correspondante.

Un courrier parviendra à chaque club en amont de chaque date d'échéance, vous précisant la somme à payer pour chaque relevé et vous rappelant la date limite de paiement.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 47.1 des Règlements Généraux et Sportifs du DLF, tout dossier non régularisé dans un délai de 15 jours suivant la date d'échéance, sera transmis à la Commission des Règlements qui appliquera les mesures prévues.

Nous comptons sur votre vigilance et votre coopération pour assurer le bon déroulement de cette nouvelle saison.

### **COUPE DE FRANCE**

#### **ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains**

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier, sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain
- 3) **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent, alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain**
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent**

**MODIFICATIONS** : Lieu – Date - Horaire du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France

Les clubs peuvent modifier lieu, date, horaire de ce 2<sup>ème</sup> tour jusqu'au mercredi 27 août à 17h, au service « Compétitions » de la Ligue : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

#### **FMI obligatoire**

### **COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2025/26**

#### **Rappel des dates :**

1<sup>er</sup> tour : week-end 6 - 7 septembre à 15h30

2<sup>ème</sup> tour : week-end 13 – 14 septembre à 15h30 (**entrée des clubs de R2**)

3<sup>ème</sup> tour : week-end 27 - 28 septembre à 15h30 (**entrée des clubs de R1**)

#### **Rappel important règlement**

##### **Art 1 – Titre et Challenge 1.**

La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée « COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE », exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve
- ou à un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental)

#### Rappel terrain

**Art.10** : pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T6 ou T6 Syn., avec éclairage E6 minimum

Pour le 1<sup>er</sup> tour de la « Coupe Gambardella Crédit Agricole » du **weekend 6-7 septembre à 15h30**, sont exemptés **92 clubs de district**, tous les **R2 (ces clubs joueront le 2<sup>ème</sup> tour)**, ainsi que les **R1 qui joueront le 3<sup>ème</sup> tour**

#### MODIFICATIONS : Lieu - Date – Horaire

Les clubs peuvent modifier la date, l'heure, le lieu pour ce 1<sup>er</sup> tour « Coupe Gambardella Crédit Agricole » jusqu'au **mercredi 27 août à 17h**, au service « Compétitions » de la Ligue : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

#### FMI obligatoire

## COUPE DE FRANCE FEMININE 2025/26

#### Rappel des dates

Tour de cadrage : week-end 6-7 septembre à 14h30

1<sup>er</sup> tour : week-end 13-14 septembre à 14h30 (**entrée des clubs de R2**)

2<sup>ème</sup> tour : week-end 27- 28 septembre à 14h30 (**entrée des clubs de R1**)

#### Rappel important règlement

**Art 7.3** - Licences, qualifications et participation

- 1) Les dispositions des Règlements Généraux et de ses statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe de France Féminine
- 2) Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux. Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF. Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve.

**Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve. Les joueuses licenciées U17F peuvent participer, sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF**

#### Classification des terrains

**Art 9** : Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur **un terrain T7 ou T7 SYN**, avec **éclairage E7 minimum**

Pour ce tour de cadrage de la Coupe de France Féminine du **week-end 6-7 septembre à 14h30**, sont exemptés 83 clubs de district, tous les **R2 (ces clubs joueront le 1<sup>er</sup> tour)**, ainsi que les **R1 qui joueront le 2<sup>ème</sup> tour**

#### MODIFICATIONS : Lieu - Date – Horaire

Les clubs peuvent modifier la date, l'heure, le lieu pour ce cadrage Coupe de France Féminine, jusqu'au **mercredi 27 août à 17h**, au service « Compétitions » de la Ligue : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

#### FMI : obligatoire

## PASS'SPORT

Inscriptions prises entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**, dans un club, une association sportive ou une salle de sport

#### Il sera ouvert aux :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus, bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Etudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS, de moins de 28 ans

#### Son montant passe de 50 à 70 euros

#### Fonctionnement :

Vous recevez un code personnel à partir du **26 août 2025**, par **mail** ou **SMS**

Il suffit de le présenter au club ou à la salle de sport, au moment de l'inscription

**Les 70 € sont déduits immédiatement du montant à payer.**

Si vous n'avez pas reçu de code, vous pouvez en faire la demande sur le site officiel : [pass.sports.gouv.fr](http://pass.sports.gouv.fr)

Contact **PASS'SPORT** dans le département : 04 77 59 56 00 / [loire@franceolympique.com](mailto:loire@franceolympique.com)